COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

ARRETE DU MAIRE

RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de la société GP Traçage service située au 164, rue Jacques Talmant ZAL d'Etienfort 62830 SAMER afin d'effectuer des travaux de traçage et de signalisation horizontale et verticale.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la circulation routière lors de la réalisation de ces travaux,
- Considérant la dangerosité aux carrefours et aux intersections des voies départementales et communales,
- Considérant le flux routier important empruntant les départementales traversant le village,
 - Considérant la nécessité de modifier la signalisation verticale et horizontale

ARRETONS:

ARTICLE 1 : La circulation routière subira des restrictions au niveau de :

- Intersection route de Nempont/rue de la Futaie
- Intersection route de Colline/Impasse de la marée
- Route de Colline/rue de la Mairie
- Carrefour rue de la Mairie/rue de Nempont/rue de Berck
- Intersection rue de Tigny/rue des Ecoles

à Conchil-le-Temple à partir du lundi 10 novembre 2025 au vendredi 14 novembre 2025.

ARTICLE 2: Ces restrictions consisteront en:

- Circulation en demi-chaussée alternée manuellement
- Vitesse limitée à 30km/h
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds aux abords des travaux

<u>ARTICLE 3</u>: La société GP Traçage service sera chargée de l'application de ces restrictions de circulation et de la pose des panneaux routiers règlementaires pendant toute la durée des travaux.

<u>ARTICLE 4</u>: Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, à la Maison Départementale Infrastructure du Montreuillois, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, à la société GP Traçage service, à l'Officier du Ministère Public, au service transport de la CA2BM et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 7 novembre 2025

Le Maire,